



## Droit de ma fille a choisir l'internat

-----  
Par Nathalie73

Bonjour,  
Ma fille de 14 ans est en résidence alternée. A la rentrée prochaine je vais déménager à 50 Km. Ma fille souhaite rester en résidence alternée donc elle doit partir en internat pour son lycée. C'est une solution qui lui convient. En revanche son père s'y oppose ! Que pouvons nous faire ?  
Le dialogue à l'amiable a toujours été et reste stérile avec le père. Les raisons de son opposition à l'internat ne sont pas exprimées et nous ne pouvons pas travailler sur les réticences qu'il a pour l'internat.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
Sans nouveau jugement, celui en vigueur s'applique.

Si vous déménagez, il est habituel que le juge mette à votre charge les conséquences en terme de trajets, et la résidence alternée devient inapplicable.

Ce n'est pas votre fille qui décide, même si elle peut exprimer ses préférences au juge, lequel en tiendra compte ou pas.

Si elle est en internat, il n'y aura plus de résidence alternée, uniquement une alternance des week-ends et des vacances. Ou bien le choix de l'internat est-il pour éviter de résider chez son père en permanence ?

Le père n'exprime pas ses réticences : est-ce pour vous rendre difficile le déménagement ? est-ce parce qu'il ne veut pas le financer ? est-ce parce qu'il refuse de voir sa fille grandir et faire les études qui lui plaisent ?

Il est urgent de saisir le JAF pour statuer sur la nouvelle organisation à prévoir après le déménagement.

-----  
Par kang74

Bonjour

Votre fille a 14 ans et reste sous l'autorité de ses parents , qui sont les seuls à pouvoir prendre les décisions .

Par de là, effectivement le père a le droit de penser que l'internat n'est pas l'intérêt de l'enfant pour X raisons, car si c'est juste pour qu'elle puisse rester dans le lycée ou ses camarades vont ( sachant que personne ne choisit son lycée : cela dépend d'Affelnet) ou avoir les mêmes repères, il y a plus simple : que sa résidence habituelle soit chez le père .

On ne voit pas bien l'intérêt de rester en GA dans le contexte de ne voir ses parents que le week end et les vacances ...

Après , si effectivement il y a dans un lycée en particulier une option particulière qui l'oblige à être en internat ... c'est différent .

Encore faut il que l'équipe éducative valide don choix d'orientation, et que l'établissement visé valide aussi son inscription ( souvent sur selection pour les options particulières)

-----  
Par kang74

NB : les places en internat sont limités , ceux pourquoi le lycée vérifie où habitent les candidats .

Autant vous dire que si le père habite à coté, il serait étonnant qu'elle ait une place en internat hors contexte particulier d'une demande des services sociaux dans un cadre d'éloignement de la sphère familiale ...

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Oui, votre fille avle droit d'être consultée sur les décisions qui la concernent, selon son degré de maturité. Mais elle est sous l'autorité de ses parents, parce qu'elle n'est pas jugée apte à décider seule de lz gestion de ses biens, de son lieu de résidence, de son choix d'arrêter ou non ses études...

Au vu de son âge son avis a un certain poids mais pas plus que le vôtre ou celui de son père.

-----  
Par Nathalie73

merci pour votre réponse

en effet ma fille ne souhaite pas résider chez son père en unique résidence, elle ne veut plus avoir à se positionner(je pense) entre ses deux parents, elle a voulu vivre chez moi à 10 ans mais malheureusement notre requête a été refusée, d'où la garde alternée. Les démarches ont pris une tournure très violente et nous ont tous laissé des traces profondes ! Elle ne souhaite pas non plus me suivre et vivre principalement chez moi. Dans son intérêt, l'internat serait une solution pour fuir les conflits parentaux.

Monsieur a très certainement l'intention de m'empêcher de déménager et pour les autres freins, je ne les connais pas. Notre fille est extrêmement mature, raisonnable et sérieuse dans sa scolarité, elle l'a supplié de la laisser s'envoler... il ne l'écoute pas.

-----  
Par Nathalie73

Ma fille souhaite s'en aller de son établissement actuel et ce depuis 2ans déjà, et dans notre secteur il y a peu d'offre, cela implique forcément l'internet car les lycées avec l'option qu'elle souhaite sont éloignées de nos lieux de résidence actuels.

Je profiterais de cette configuration et de ce changement dans sa vie, pour moi aussi déménager. Rejoindre un compagnon.

-----  
Par yapasdequoi

Il est étonnant que la garde alternée ait été accordée dans un contexte aussi conflictuel... Mais pour perdurer, elle nécessite aussi une proximité de résidence des 2 parents.

Monsieur n'a aucune possibilité de vous empêcher de déménager, mais il peut tout à fait demander la résidence principale de sa fille, afin qu'elle continue d'étudier dans son établissement actuel.

L'internat ne peut pas être un prétexte pour éviter de résider chez son père.

Si vous voulez une solution raisonnable et dans l'intérêt de votre fille, il faut saisir le JAF et surtout AVEC un avocat.

-----  
Par kang74

Sauf scolarité onéreuse en école privée avec internat ( je vous conseille d'en évaluer les couts) les places en internat sont limitées et en rapport avec la scolarité .

Je ne peux que vous conseiller d'assister à toutes les réunions concernant l'orientation pour comprendre que ce ne sont pas les parents, et encore moins l'élève, qui va décider de là ou il va suivre sa scolarité .

[url=https://www.education.gouv.fr/reussir-au-lycee/l-orientation-en-3e-et-l-affectation-en-lycee-9257]https://www.educati on.gouv.fr/reussir-au-lycee/l-orientation-en-3e-et-l-affectation-en-lycee-9257[/url]

D'ou les places en internat réservés à des enfants qui viennent de loin par rapport à des options particulières qu'ils n'ont pas à proximité ( affectation régionales et académiques)

Parce que suivant ce que veut faire votre enfant , suivant ce que ses notes et évaluations lui permettent de faire ,suivant les selections, il n'est pas impossible qu'elle soit dans l'obligation d'aller en internat ... ni près du père , ni de la mère .

Ou qu'une place en internat ne lui soit pas du tout attribuée car il y a des lycées correspondants près de chez vous ou de son père .

-----  
Par Nathalie73

yapasdequoi je suis bien d'accord avec vous, la décision de garde alternée restera le plus grand mystère non élucidé de notre vie de famille. Des gens ont des dons et des façons de faire qui renversent le censé, la logique et les valeurs ! je l'ai découvert à nos dépens.

Nos résidences (après mon déménagement) seraient éloignées de 50 km l'une de l'autre et le lycée que vise ma fille serait à égal distance de nos 2 résidences. D'où l'idée que l'internat respecterait l'alternance des week ends et éventuellement des mercredis chez chacun de ses parents et moitié des vacances scolaires.

-----  
Par Nathalie73

kand74 je vous remercie pour ces précisions, je suis assez bien informée du fonctionnement des établissements et plus spécifiquement de ceux qui sont dans notre région. Nous avons déjà des éléments positifs pour les affectations possibles de ma fille, car je vous le redis dans notre coin très perdu la compétition n'est pas aussi féroce qu'ailleurs.

-----  
Par Nathalie73

En effet il semble nécessaire de se tourner vers un Juge, je voulais éviter de replonger dans des procédures mais devant l'impossibilité de dialogue entre les 2 parents et le non respect des besoins de ma fille... nous n'avons probablement pas le choix et j'ai besoin d'aide.

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Sauf région où la circulation est compliquée, 50 kilomètres sont une distance parfaitement raisonnable pour une enfant de 14 ans. Elle pourra continuer à alterner les week-ends sans souci.

La vocation de l'internat n'est pas d'établir une sorte d'équité entre les parents. Au vu du contexte, sauf options spécifiques il est probable que ça finira par la résidence fixée chez un parent avec un DVH chez l'autre.

La résidence alternée est privilégiée parce qu'elle permet à l'enfant de voir un maximum ses deux parents, pas pour établir une égalité de traitement entre les parents. On ne met pas un enfant l'internat pour lui permettre de voir moins mais équitablement ses parents.

Si vous n'avez pas de motif pédagogique de préférer ce lycée, il faut décider chez quel parent elle ira vivre, et elle verra l'autre pendant mes week-ends et les vacances. La préférence est généralement donnée au parent qui reste sur place.

En tout cas, à projet pédagogique équivalent, le juge privilégiera la solution qui permettra à votre fille de voir au maximum ses parents, donc pas l'internat.

-----  
Par Nathalie73

Isadore merci pour votre retour qui éclaire certains aspects en effet.

Oui l'alternance des week ends alternée est totalement raisonnable au vu de la distance.

je comprends la logique de la résidence chez l'un des parents et du DVH et de l'équité que représente l'internat.

et le fait de privilégier un maximum qu'elle voit ses parents plutôt qu'être en internat.

-----  
Par kang74

Dans le contexte, le seul argument possible est l'affectation de votre fille dans une formation qui nécessite qu'elle soit en internat : pas tout de suite donc, et vraisemblablement en urgence en la forme des référés .

Si vous êtes à mi chemin entre vos deux domiciles de ce lycée, il doit y avoir des transports scolaires ( vous êtes vous renseignée ?).

Par de là, aucune nécessité d'avoir une place en internat .

NB : Avant de penser internat, il va falloir penser donc orientation .  
Les deux parents doivent signer la fiche de liaison affelnet.  
Le père peut ne pas être d'accord sur les choix faits dès ce moment .  
Il faudra donc saisir le JAF s'il n'est pas d'accord avec ces choix .  
En résumé, inutile de vouloir saisir le JAF tant que vous n'avez pas une raison qui repose sur des faits ( affectation, refus de signer) pas sur une possibilité de ...

-----  
Par Nathalie73

merci Kang74, c'est cela :  
Tout repose sur son affectation en effet et les choix que fera le père à ce moment là.  
Mais bien malheureusement, entre les délais des démarches administratives liées aux orientations et les délais pour saisir le JAF et obtenir une réponse... l'année scolaire de ma fille sera déjà compromise ! D'où mon souhait d'anticiper les choses.

-----  
Par kang74

Problème : vous ne pouvez faire statuer une demande sur des éléments qui n'existent pas .

Après il me semble que les premiers v?ux de votre fille devrait arriver et que les deux parents doivent rapidement signer ceux ci .

Vous serez fixée à ce moment là .

Et charge à vous de vérifier s'il y a des transports scolaires de l'établissement visé entre vos deux domiciles .  
Et bien évidemment les notes attendues si option particulière :exemple ST2A, très( trop) demandée qui exige pour faire le tri, une moyenne des matières principales de 15/16 ainsi qu'un niveau en dessin supérieur ...

Parce qu'effectivement pour l'affectation définitive et ensuite les éventuelles places en internat, cela ne se fera qu'au dernier moment ( après les résultats du brevet et jusqu'à fin août suivant le classement des v?ux)

Concrètement rien ne garantit qu'elle ait une place en internat, même si elle a l'affectation qu'elle souhaite .  
Attention, pour les lycées publics, ce n'est pas l'équipe éducative qui choisit .  
Ce qui voudra dire aussi , qu'il faudra gérer certains trajets ( je pense notamment aux grèves de transport scolaire, aux intempéries etc)

-----  
Par Nathalie73

Kang74 c'est tout à fait ma logique et j'ai déjà étudié toute la logistique de l'internat visé (transports, coûts, aspects pratiques entre les domiciles...) mais malheureusement  
Le père de ma fille a déjà refusé ses v?ux et l'avocat que j'ai contacté m'a dit qu'il était trop tard pour faire qqchose, mais comment s'y prendre plus tôt si je dois attendre des éléments concrets pour baser ma demande d'audience ?

-----  
Par Nathalie73

ce n'est pas facile de s'exprimer clairement et de penser à vous donner tous les détails par écrit comme ça, et je vous remercie d'autant plus de tous vos précieux retours !!!

-----  
Par kang74

J'ai l'impression que vous continuez de prendre le problème dans le mauvais sens en étudiant une place en internat qu'il y a des chances que votre fille n'aura pas, si le lycée est à moins de 50 km de vos domiciles et dans le même département .

Ce n'est pas cela qu'il faut étudier car ni vous, ni votre fille ne pouvait CHOISIR d'avoir une place en internat .

Comprenez que dans les établissements publics, outre des considérations par rapport à ce que votre fille veut faire /peut faire, il y a des considérations budgétaires : ce pourquoi on demandera toujours que vous mettiez le lycée de votre secteur par exemple .  
Ce pourquoi les places en internat sont limitées et réservées à des sections particulières .

Parce que, que ce soient par les transports scolaires ou l'internat il faut bien comprendre que le prix que vous allez payer est diminué d'une prise en charge de l'état/région .

Donc non , vous ne pouvez pas choisir d'aller en internat : l'internat est destiné aux enfants qui en ont besoin dans le cadre de leurs études ( exemple : pas de transports scolaires)

Par de là, seul le choix de l'établissement est à étudier par rapport au choix d'orientation .

Et il faut prendre en compte qu'il est fort possible qu'elle n'ait pas de place en internat surtout ... et qu'il vous faudra assumer les trajets tous les jours .

Concrètement si vous voulez qu'elle ait une chance d'aller en internat , il faut qu'elle choisisse une option qui est hors département, et un établissement qui ne soit pas desservi par les transports scolaires .

Ou choisir un établissement privé , quitte à en assumer les coûts seule .

-----  
Par Nathalie73

je vous assure que l'internat n'est pas un choix mais une nécessité, je le sais :

l'option "audio visuel" quelle que soit celle qui est possible que dans un autre département, il n'y a pas de transports scolaires mais uniquement des bus de grandes lignes régionales qui passent par la ville de son lycée.

je suis consciente qu'elle n'est pas assurée d'avoir une place, encore faudrait il qu'on puisse la demander pour le savoir !

j'ai dû mal m'exprimer, ou orienter le débat d'une mauvaise façon !

Dans notre département, l'internat est légion pour tous les petits camarades de ma fille, et je présente sans doute les choses comme si cela allait de soi !

Quoiqu'il en soit, le problème principal est ailleurs, convaincre le père de laisser sa fille suivre la scolarité qu'elle souhaite faire.

-----  
Par kang74

Effectivement la seule à régler, ce n'est pas l'internat, mais le choix de l'orientation : l'internat coulera de source si c'est une obligation ( et ma foi, si sur sa semaine il veut faire les trajets ce n'est pas votre problème, il en aura le droit ...)

Et si ça coïncide à ce niveau là, c'est auprès du JAF qu'il faut voir, il y a le temps ( j'ai du mal à comprendre les arguments de votre avocat )

Vous avez les dates de sélections ( car c'est sur sélection avant l'inscription sur affelnet ... En Décembre, Janvier ?)

Il faut argumenter sur les passions de votre fille ( généralement quand on fait audio visuel c'est qu'on a déjà eu des activités en rapport), sur les appréciations (elle doit avoir des notes en Français qui oscillent entre 17 et 20), et sur le métier visé .

Car une orientation c'est par rapport à un métier visé .

Après le père donnera aussi ces arguments notamment sur le fait que pour le métier visé, il n'y a pas besoin de cette spécialité ( ce qui est souvent vrai en fait) ou qu'il ne veut pas payer des frais d'internat ( et de matériel aussi conséquent)

L'enfant sera entendue ... et il y a intérêt que ce soit un vrai projet d'orientation ( = pas une envie d'aller en internat ;-) )

En attendant, votre fille peut l'inciter à l'accompagner aux portes ouvertes de l'établissement ... Cela peut le motiver .

Sachant que même si les deux parents sont d'accord, c'est toujours affelnet qui décide ( et que même si vous habitez dans une région paumée, croyez qu'il y a toujours 100 plus de demandes dans ces sections que de place : on peut rechercher le nombre de demandes par rapport au nombre d'affectation pour le comprendre, les chiffres sont disponibles par académie)

-----  
Par Isadore

Si votre fille a un vrai projet, solide et mûri, ça peut aider à convaincre un juge.

Pareil, je ne comprends pas trop l'avocat. Dans tous les cas où les parents sont en désaccord sur les choix d'orientation, il faut bien attendre que le choix soit possible avant de saisir le JAF.

Un cas réel où l'enfant a pu aller là où il voulait : désaccord entre la mère qui voulait envoyer son fils au lycée général et le père qui soutenait le choix d'un lycée agricole. L'enfant, en échec scolaire indiscutable, adorait en revanche l'agriculture, qu'il connaissait par des stages et le milieu familial.

Malgré ses mauvaises notes dans beaucoup de matières, il avait su convaincre l'établissement agricole de le prendre avec son projet mûrement réfléchi.

Sa décision était intelligente et réfléchie, il avait le soutien de plusieurs professeurs et le père avait produit un compte-rendu de son oral de motivation fourni par l'établissement. Il était clair que l'enfant savait où il allait, ne voulait pas passer encore trois ans à aller d'échec en échec et était très réaliste sur ses possibilités (il avait par exemple montré qu'il avait conscience qu'il fallait continuer à travailler les matières "généralistes", parce qu'une exploitation agricole ce n'est pas que des tracteurs et des bêtes, il faut aussi gérer les comptes et l'administratif).

D'après ce qu'on m'a dit, c'est côté très lucide de l'enfant qui a fortement influencé la décision du juge.

-----  
Par Nathalie73

Extra. Merci pour vos réponses, vos conseils et votre patience, je vais penser à rencontrer un autre avocat, celui ci me semble peut enclin à gérer ce dossier, si c'était nécessaire.

Et également, m'appliquer à aider ma fille à travailler sur ses motivations à suivre cette voie, (enfin, dans la mesure du possible car à 14 ans, il n'est pas toujours évident de savoir ce qu'on souhaite comme avenir professionnel).

Elle a de belles aptitudes artistiques et littéraires et le niveau de notes dont vous parlez ! C'est déjà ça.

J'ai retrouvé de la motivation grâce à vous et je défendrai sa cause en faisant ce qui peut être fait, en suivant les priorités et les réalités.

Un vrai grand merci à vous.

-----  
Par kang74

Alors pour être passée par le hachoir à viande qu'est affelnet, il va falloir " broder" un projet d'orientation crédible ( emploi visé !!!)

Et je peux vous dire connaissant particulièrement les sections artistiques que ceux qui y vont ont une solide culture cinématographique, ont des activités extrascolaires comme le théâtre, la photographie et même le cinéma d'animation ( pendant les vacances il y a des stages)

Des choses qu'on apprend quand on veut comprendre affelnet ( et comprendre les sélections)

- faire les portes ouvertes rapportent des points ( notez votre nom).

- demandez à faire un mini stage pour découvrir l'option rapporte des points .

- la nécessité de l'internat réduit les chances ( car il y a des places limitées / enfant des différents niveaux)

Il y a des priorités liées au handicap à des situations sociales particulières .

Et il y a des points en plus pour les boursiers .

Et je vous conseille toujours de regarder le nombre de vœux /nombre d'affectation, pour préparer votre fille au fait qu'elle puisse ne pas être prise.

Pour bien comprendre affelnet, c'est comme parcours sup, sauf que les enfants n'ont que 14 ans, qu'on leur en parle que dès la 3ème, et que le fait de ne pas aller là où ils rêvaient d'aller peut avoir un impact psychologique important pour leur scolarité .

Pour mon petit dernier en 4ème, on s'y est pris cette année pour faire les forums, les portes ouvertes etc ...

Et il a 18 de moyenne .

-----  
Par Isadore

Et dites lui bien que même si elle ne va pas où elle veut, elle pourra quand même faire le métier de ses rêves. Il y a beaucoup de possibilités de se réorienter de nos jours, si elle va dans un lycée général "basique" ça ne lui interdira pas de repartir sur une autre voie. Elle pourra faire des stages et des activités les week-ends et pendant les vacances.

A son âge je voulais être archéologue, après des études bien littéraires j'ai fini par faire de l'informatique dans le secteur logistique, à un poste dont je ne soupçonnais même pas l'existence.

Et actuellement je me forme pour développer une activité secondaire en artisanat.

Elle a encore huit à dix ans de scolarité devant elle et au moins quarante ans de carrière, il ne faut pas accorder une importance exagérée aux choix faits à l'adolescence. Chose qui malheureusement n'est pas dans l'air du temps, on a parfois l'impression que les enfants jouent leur vie sur le choix de leurs options au lycée. C'est une lourde pression pour les parents, pire pour les enfants.

-----  
Par Nathalie73

Vous êtes une mine d'or d'infos et de réconfort !!!  
Je prends note de tout ce que vous me dites, c'est très précieux et si judicieux !

Merci encore infiniment à vous 2.